

Holding pure et holding animatrice

Vendredi 10 mars 2017
de 9h15 à 17h45 à PARIS

eurojuris.fr

Animé par :

Hervé KRUGER

Expert-comptable et
commissaire aux comptes
Fiscaliste
Enseignant et formateur à
l'Université de Bourgogne et
Cergy-Pontoise

Organisé par :

Corinne PILLET

Responsable de la commission de
droit des sociétés

& Michel VITROLLES

Responsable de la Commission de
Droit Fiscal

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation validées
Cette formation est homologuée par le
Conseil National des Barreaux.

Lieu :

Hôtel Citadines :
53 ter Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

I- La constitution des holdings

Constitution par apport de titres
Constitution par achat de titres
Constitution par filialisation

II- Holdings et impôts directs

La gestion des titres de participation
Les autres opérations liées à la vie du groupe

III- Risques fiscaux spécifiques

La holding et la TVA
La holding et la taxe sur les salaires
La holding et ISF
La holding et les opérations internationales
Les holdings pures et la CFE

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (348 TTC, soit 290€ H.T.)
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (720 € TTC, soit 600 € H.T.)
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) (588 € TTC, soit 490 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.